

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 Avril 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 22 Avril 2011 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOL, Député-Maire. Plusieurs conseillers municipaux étaient excusés.

1°- FINANCES COMMUNALES

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion établi par Monsieur Bruno PAULET, Comptable du Trésor en même temps que le Compte Administratif de l'exercice 2010.

- Budget Principal

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **1 725 318,84 €** soit près de 95,50 % des prévisions globales initiales hors autofinancement alors que les recettes encaissées atteignent **2 104 387,55 €**

L'excédent global de **512 198,60 €** est affecté à hauteur de 419 417,26 € en autofinancement de la section d'investissement, le reste 92 781,33 € étant reporté en réserve de la section de fonctionnement.

En section d'investissement : les dépenses réalisées s'élèvent à **1 637 851,17 €** (aménagement centre bourg 2^{ème} tranche, reconstruction du pont de Bérard suite aux crues de Novembre 2008, Programme voirie 2010, construction de la caserne des pompiers, acquisition d'une sableuse). Restes à réaliser à **395 281,88 €** Les recettes encaissées atteignent **963 947,46 €** et les restes à réaliser : **658 916,43 €** Déficit d'investissement : 673 903,71 €.

De même le Conseil Municipal approuve le compte administratif des budgets annexes assujettis à la T.V.A. : « construction de caveaux », « usines-relais » et « multiple rural » dont les écritures comptables sont retranscrites pour partie dans le budget principal.

- Service annexe de l'Eau

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **435 262,43 €** et les recettes encaissées à **658 344,94 €** soit un excédent de **223 082,51 €** affecté à hauteur de 18 126,91 € à l'autofinancement de la section d'investissement, 200 000,00 € affecté au Budget Principal et le reste étant repris en report à nouveau : 4 955,60 €.

En section d'investissement : les dépenses réalisées (AEP Chazelet - La Varenne) atteignent **96 768,80 €** les restes à réaliser : 25 461,00 €. Les recettes encaissées s'élèvent à **343 958,72 €**, les restes à réaliser : 5 801,00 €. Excédent d'investissement : 227 529,92 €.

- Service annexe de l'Assainissement

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **212 018,63 €** les recettes encaissées à **284 775,33 €** soit un excédent de **72 756,70 €** affecté à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 63 118,51 € et 9 638,19 € en report.

En section d'investissement : les dépenses réalisées s'élèvent à **574 300,64 €** et les restes à réaliser à 95 500,00 € (gestion des eaux usées et des eaux pluviales de Montourtier) ; les recettes encaissées atteignent **294 521,35 €** et les restes à réaliser : 313 978,00 €. Déficit d'investissement : 121 604,56 €.

- Service des Transports Scolaires

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **98 911,99 €** ; couverte par les subventions du Département et de la Commune à hauteur de 19 248,08 €.

En section d'investissement, les dépenses 1 963,42 € correspondent à l'amortissement de la subvention obtenue pour l'acquisition du car et les recettes de **36 773,12 €** enregistrent l'amortissement du bus scolaire. Excédent d'investissement : 34 809,70 €.

Il affecte en priorité à l'investissement les excédents de fonctionnement des différents budgets lesquels seront repris au Budget Primitif 2011.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

MAITRISE DES DEPENSES DE GESTION DE FONCTIONNEMENT- MAITIEN DES TAUX D'IMPOSITION ET PROGRESSION DE L'AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

EN INVESTISSEMENT : CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESPACE SCOLAIRE, PROGRAMME VOIRIE, EXTENSION DE LA CANTINE ACHATS DE MATERIELS DE VOIRIE.

sont les principaux projets de cet exercice budgétaire.

Sur proposition de la Commission des Finances qui a examiné dans le détail l'ensemble des budgets de la Commune et des services annexes assujettis à la T.V.A., le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différents documents budgétaires :

Commune :

Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement au montant de l'année précédente malgré une augmentation des coûts énergétiques. L'autofinancement des dépenses d'investissement abondé par une partie de l'excédent du Budget de l'Eau est porté à 628 489,29 € soit plus de 25 % des dépenses de fonctionnement.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à **2 437 000,00 € sans augmentation d'impôts**

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit : dépenses de gestion des services : 547 k€ (22,44%) ; charges de personnels y compris l'embauche d'un policier municipal : 767 k€ (31,46%) ; subventions de fonctionnement et contingents : 368 k€ (15,12%) aux associations, à l'école privée Saint Joseph et aux budgets annexes déficitaires (10 200,00 € au CCAS et 21 000,00 aux transports scolaires) , contingents au SDIS (101 100 €) et participations aux organismes de coopération intercommunale ; intérêts d'emprunt : 84 k€ (3,45%), opérations d'ordre et autofinancement des investissements : 662 k€ (27,16%).

Les recettes regroupent les produits des services et du domaine : 155 k€ (6,36 %) : cantine scolaire, services culturels, concessions du cimetière; le revenu des immeubles, affectation excédent du service de l'Eau (200 k€) et atténuation des charges : 239 k€ (9,74 %) ; les dotations de l'ETAT : 601 k€ (24,67 % des recettes), les impôts locaux, taxe sur les terrains devenus constructibles, taxe additionnelle sur les droits de mutation et compensations fiscales : 688 k€ (28,23%) la compensation TP versée par la Communauté de communes « Les Marches du Velay » : 651,6 k€ (26,71 %) et l'excédent de l'exercice 2010 : 103 k€ (4,23%).

En section d'investissement le montant des dépenses et des recettes s'équilibre à **2 446 000,00 €**.

En dépenses : 1 376 585,20 € de crédits nouveaux et 395 281,88 € de crédits reportés et 674 132,93 de reprise du déficit d'investissement 2010 sont répartis comme suit :

Programmes de voirie 2010/2011 et 2011/2012 (600 k€); Construction d'un espace scolaire (456 k€); aménagement d'un columbarium (14 k€), Extension de la salle de cantine (50 k€) ; construction d'une maison de la nature et de la chasse avec le concours de l'ACCA (4,5 k€) ; acquisitions foncières et matériels (205 k€) ; étude élaboration du P.L.U. et étude de diagnostic d'économie d'énergie des bâtiments (57 k€).

Le remboursement du capital des emprunts (192 k€).

En recettes, subventions d'équipements : 383 k€, recettes d'équipements : (Taxe locale d'équipement, FCTVA, PVR, produit cession terrain pour aménagement ZA Piroles, affectation autofinancement 2010 remboursement avance budget caveaux) ; emprunt nouveau (230 k€) et reste à réaliser (420 k€) ; autofinancement 2011 (628,5 k€).

Budgets annexes :

L'Assemblée vote ensuite les budgets annexes assujettis de droit à la T.V.A. qui s'équilibrent comme suit :

construction de caveaux (gestion des stocks de caveaux du nouveau cimetière)

section de fonctionnement	:	82 500,00 €
section d'investissement	:	82 500,00 €

Multiple rural (location du local commercial résidence La Madeleine)

section de fonctionnement	:	16 700,00 €
section d'investissement	:	19 630,00 €

(La Commune doit verser une subvention exceptionnelle de 5 700,00 € pour équilibrer le service)

Service de l'Eau

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RESEAUX ET MODERNISATION DES RESERVOIRS DE CHAZELET ET CHANTEDUC.

Le budget du Service de l'Eau s'équilibre en section de fonctionnement à **555 000,00 €** dont 30 982,17 € au titre de l'autofinancement de la section d'investissement. Les dépenses de gestion du service (électricité, sous-traitance, participation au SYMPAE ((65 000,00 €). participation à l'Agence de l'eau au titre du prélèvement et de la pollution, analyses d'eaux, ...) représentent 75% des crédits globaux (418 k€) alors que les intérêts de la dette s'élèvent à 6,4 k€) et les amortissements 97,9 k€.

La section d'investissement s'équilibre à **505 000,00 €** pour financer le programme de renforcement des réservoirs de Chazelet et Chanteduc et pour remplacer la conduite en fonte de la Rue Pasteur jusqu'au haut des Granges et le capital des emprunts (23,2 k€).

Les investissements seront financés sans emprunt grâce aux subventions du Département, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à l'autofinancement ainsi qu'à l'amortissement des réseaux.

Service de l'Assainissement

POURSUITE DES TRAVAUX DE LA GESTION PLUVIALES DANS LE SECTEUR DE MONTOURTIER – LES SAUSSES ET LE ROUSSON ET MISE EN SEPARATIF DU RESEAUX D'ASSAINISSEMENT RUE LOUIS PASTEUR AU HAUT DES GRANGES.

La section de fonctionnement s'équilibre à **285 000,00 €**. Elle prend en compte l'autofinancement de la section d'investissement (63 118,51 €). Les dépenses de gestion (électricité, entretien des réseaux et des stations d'épuration, analyses) couvrent 41,66 % des crédits (119 k€), les intérêts d'emprunt : 6,77 % (22 k€) et l'amortissement des réseaux : 84,4 k€. Elle est financée principalement par la redevance d'assainissement, par la contribution communale aux eaux pluviales (1/3 des dépenses de fonctionnement du service) versée par le Budget Général et la participation au raccordement au réseau d'égout acquittée par les constructions neuves.

La section d'investissement s'équilibre à **726 000,00 €** dont 280 k€ de crédits nouveaux. Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Pasteur au haut des Granges : construction de deux bassins de rétention pour la gestion pluviale des secteurs des Sausses et du Rousson. Le remboursement de la dette couvre 6,20 % des crédits (39,5 k€).

Les recettes sont couvertes pour partie par les subventions du Département et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (19,31 % des recettes), l'autofinancement 2011 (58,3 k€), l'affectation en réserve de l'autofinancement 2010 et l'amortissement des réseaux (84,4 k€). Pour équilibrer cette section, il est envisagé un nouvel emprunt de 150 000,00 €.

Régie des Transports Scolaires

La section de fonctionnement s'équilibre à **105 000,00 €** grâce à une subvention prévisionnelle de 21 000,00 € inscrite au Budget principal de la Commune.

La section d'investissement (40 400,00 €) intègre l'amortissement du car scolaire IVECO et des subventions perçues pour son acquisition.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION EN 2011.

Pour ne pas pénaliser les familles malgré les contraintes budgétaires liées à la stagnation des dotations de l'ETAT et des revenus du patrimoine, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition communaux en vigueur en 2010 soit :

Taxe d'Habitation	:	7,99 %
Taxe Foncière propriétés bâties	:	14,71 %
Taxe Foncière propriétés non bâties	:	73,56 %

le produit attendu des contributions directes pour équilibrer la section de fonctionnement sera de 655 893,00 €.

RATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal décide de revaloriser de 2% les subventions allouées aux associations locales et de maintenir le même montant 2010 pour les associations extérieures. Pour les trois clubs sportifs, il est appliqué le mode de calcul de la subvention de fonctionnement à partir d'une grille d'évaluation basée sur le nombre de licenciés, l'encadrement des jeunes, les résultats des équipes et les frais d'arbitrage pour le calcul de la subvention 2011. En l'absence d'échanges scolaires, la subvention du Comité de Jumelage est calculée sur la même base que l'année dernière en fonction du chiffre officiel de la population. Par ailleurs, la subvention de fonctionnement de l'Office de Tourisme est augmentée pour tenir compte de l'application de la convention collective.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2011

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la subvention
1°- Associations situées sur la Commune/Calcul sur la base de points	
u Association sportive de Beauzac - Section Football	2 472,00
u Société de Basket « Avenir de Beauzac »	3 541,00
u Tennis Club de Beauzac	1 258,00
Sous Total 1 : ASSOCIATIONS SPORTIVES	7 271,00
2°- Associations situées sur la Commune	
u ABC Vélo	350,00
u Association BEAUZAC FITNESS GYM	360,00
u Association Communale de Chasse Agréée de Beauzac	510,00
u Société de Musique « Avenir de Beauzac »	1 060,00
u Les Amis du Vieux Beauzac	410,00
u Ensemble Vocal de Beauzac	410,00
u Association Familiale de Beauzac (y compris les activités périscolaires)	1 000,00
u A.D.M.R.	775,00
u Association des Amis de l'A.C.I.M.	330,00
u Anciens Combattants (section locale)	430,00
u Club du 3ème Age	420,00
u Syndicat Agricole de Beauzac	190,00
u FOYER BON SECOURS Animations	715,00
u Sapeurs Pompiers de Beauzac	1 130,00
u Association Cap Evasion (activité poterie)	320,00
u Association Karaté Club de BEAUZAC	510,00
Sous Total 2 : ORGANISMES COMMUNAUX	8 920,00
3°- Associations ou organismes situés hors de la Commune	
u A.D.A.P.E.I.	174,00
u O.V.I.V.E.	153,00
u Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants	56,00

u Association des Pupilles de l'Enseignement Public	138,00
u Croix Rouge Française - Comité de Retournac	194,00
u Comité Départemental de la Prévention Routière	56,00
u Groupement de vulgarisation agricole de Bas en Basset à Retournac	102,00
u F.N.A.T.H.	92,00
u Comité Départemental contre l'alcoolisme	92,00
u Comité Départemental contre le cancer	123,00
u Association des Paralysés de France	112,00
u Syndicat Interdépartemental de défense paragrêle	306,00
u Cinévasion	184,00
u Téléthon	204,00
u ADOL	56,00
u Association des Myopathes de France	77,00
u Association Départementale des Restaurants du Coeur	408,00
u Association Mucoviscidose	204,00
u Association des Insuffisants rénaux de Haute-Loire	61,00
u Coopérative scolaire "L'Hirondelle"	61,00
u Société Régionale de la protection animale	220,00
Sous total 3 : ORGANISMES EXTERIEURS situés hors de la Commune	3 073,00
4°- Autres subventions et participations aux associations et organismes partenaires	
u Comité de jumelage (0,50 € x 2654 hab)	1 327,00
u Saison culturelle 2011 organisée en partenariat et versée à l'Office du Tourisme	6 000,00
u Fête de la Musique organisée en partenariat et versée à l'Office du Tourisme	1 000,00
u Paroisse de Beauzac (50% du coût du chauffage de l'Eglise)	2 000,00
u Association des Amis de la B.D.P. (Ref: tableau des cotisations : communes de + 2000 hab)	200,00
u Comité d'Entraide du Personnel Communal	2 175,00
u Office du Tourisme (fonctionnement + salaire d'un agent)	29 700,00
u Office du Tourisme (Fête des produits du terroir)	760,00
u Office du Tourisme (Arbre de Noël – calendrier de l'Avent)	470,00
Sous total 4 : AUTRES SUBVENTIONS	43 632,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS VERSEES	62 896,00

Une subvention de 1 000,00 € est allouée à titre exceptionnel à l'Association "ETC ..." pour l'organisation de la Fête qui se déroulera à l'Espace "La Dorlière" le 19 Mai 2011 et à l'Office de Tourisme pour cofinancer un emploi aidé..

Délégation est donnée au Maire pour assurer le placement à court terme des fonds de trésorerie sur des comptes rémunérés soit auprès du TRESOR, soit auprès d'organismes bancaires en application de l'article L 212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un prêt de 300 000,00 € au titre du Budget communal et un prêt de 200 000,00 € au titre du Service de l'Assainissement seront souscrits auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes : durée 20 ans - taux révisable indexé sur le taux du livret A + marge de 0,64 %.

Le Conseil Municipal décide de renouveler à hauteur de 80 % la caution du prêt bancaire renégocié par l'O.G.E.C. de l'Ecole Saint Joseph auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Une aide financière de 60,00 € est allouée à une étudiante de la Commune pour un stage en Russie dans le cadre de ses études universitaires en Master "Management international".

2°- PATRIMOINE COMMUNAL – BATIMENTS COMMUNAUX - VOIRIE

le Conseil Municipal approuve l'avant projet sommaire de création d'un espace scolaire en extension de l'Ecole Publique. Le projet confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre Thierry MAGAUD prévoit 2 salles de classe avec coin repas, une salle d'accueil et de garderie, un préau et une coursive reliant le nouveau bâtiment avec la maternelle actuelle. La surface développée serait d'environ 350 m². En outre, la cour de récréation sera entièrement restructurer.

Ce projet nécessitera le déplacement de l'assiette de la rue de l'Echauffat à l'emplacement des terrains JOURDA en cours d'expropriation.

Pour financer le coût de ces travaux estimé globalement à 616 000,00 € HT la Commune sollicite une subvention de l'ETAT au titre de la Dotation des Territoires Ruraux pour une 1^{ère} tranche de travaux de 369 600,00 € HT ; ce projet étant financé par ailleurs par le Département au titre du C.G.2.D. à hauteur de 144 000,00 €.

Pour réaliser ce projet, il est décidé d'acquérir un terrain complémentaire de 350 m² aux Consorts STRADA qui ont accepté la proposition de la Commune.

Afin de la sauvegarder comme patrimoine local, Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de l'ancienne gare de BEAUZAC à Bransac aux conditions fixées par la SNCF tant pour le prix de vente basé sur l'estimation de FRANCE DOMAINE soit 8 000,00 € que pour la réalisation des travaux de sécurisation de la voie ferrée (pose de clôture, condamnation d'une porte et d'une fenêtre, enlèvement d'un auvent,..) sous la direction des services compétents de la SNCF.

Est approuvée la vente d'une parcelle communale cadastrée Section AC n°113 d'une contenance de 7 591 m² à la Communauté de communes « Les Marches du Velay » afin de lui permettre de réaliser l'aménagement de la future zone d'activités de Piroilles. Le prix de vente est fixé par France DOMAINE à 3,00 € HT le m². Les travaux envisagés devront prendre en compte la desserte agricole de l'ensemble des terrains limitrophes dont l'accès habituel se faisait par cette parcelle.

Le programme de renforcement du réseau d'éclairage public dans le cadre des travaux de restructuration du Centre Bourg – 2^{ème} tranche - approuvé lors d'une précédente délibération est amendé pour prendre en compte la plus value consécutive au choix d'un type de lanterne et de lampadaires plus adaptés aux spécificités architecturales de cet espace urbain autour de l'Eglise.

3° - ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL COMMUNAL

La modification de la grille des emplois est approuvée pour promouvoir au grade supérieur quatre agents communaux. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son intention d'envisager la création d'un emploi de policier municipal pour répondre à la problématique liée à la sécurité des personnes et des biens et aux incivilités et dégradations de tous ordres auxquelles sont confrontés de plus en plus les élus.

Le régime indemnitaire du personnel communal est modifié pour le mettre en conformité avec le décret n°2009-1558 du 125 Décembre 2009 relatif à l'attribution et au calcul de la Prime de Service et de Rendement.

4° - AFFAIRES SCOLAIRES

En application du contrat d'association à l'enseignement public liant l'Ecole Privée Mixte Saint-Joseph et l'ETAT la commune versera une aide financière pour couvrir la charge des dépenses de fonctionnement (matériel) dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60-389 du 22 Avril 1960 modifié. Pour 2010, sur la base du coût moyen d'un élève de l'Ecole Publique en 2009 soit **663,90 €** la participation communale est fixée à **97 000,00 €**.

La Commune participera par ailleurs aux frais de fonctionnement d'une Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.) de Bas en Basset et de Pont Salomon qui accueillent chacune 2 élèves deux élèves domiciliés à BEAUZAC. Le coût de cette participation pour 2009/2010 est de 571,35 € par élève.

Le Maire évoque les rencontres qu'il a eue avec les parents d'élèves de BEAUZAC ainsi qu'avec l'Inspection d'académie et les responsables du Conseil Général au sujet de l'inscription obligatoire des élèves de la commune au Collège public de Monistrol sur Loire en remplacement du collège public de Retournac lequel serait en sureffectif. L'Inspection d'Académie appuie sa décision sur l'application stricte de la carte scolaire qui rattache les élèves de la commune au secteur de Monistrol sur Loire. Pour sa part, le Conseil général doit examiner la possibilité d'améliorer les horaires contraints du service de ramassage scolaire qui dessert les établissements scolaires de Monistrol sur Loire.

5° - QUESTIONS DIVERSES

Jean Pierre MONCHER fait le point sur l'organisation du corso à l'occasion de la fête patronale des 8 et 9 mai prochain et notamment la mise en place de la déviation de la circulation par Le Rousson et par Le Suc.

Est évoqué le problème du chauffage de la salle polyvalente et de l'urgence à améliorer le bilan énergétique de ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 30.